

**PROPOSITION TABLEAU D'AVANCEMENT CERTIFIES, PLP, PEPS et CPE
ELEMENTS DE BAREME**

<p>NOTATION AU 31/08/13 (au 1er septembre 2013 en cas de reclassement)</p>	<p align="center">sur 100</p>	<p>administrative sur 40 pédagogique sur 60 CPE : note sur 20 X 5 enseignants affectés dans le supérieur : note sur 100 en cas d'absence de note pédagogique pour une raison autre que le refus d'inspection, la moyenne pédagogique académique de l'échelon sera appliquée. Il en sera de même pour les agents dont la note pédagogique n'a pas été actualisée depuis plus de 5 ans dans le cas où la moyenne académique est supérieure à la note détenue par l'agent Si refus d'inspection constaté, appliquer la note la plus basse de l'échelon détenu</p>
<p>PARCOURS DE CARRIERE</p>	<p align="center">sur 100</p>	<p>échelon détenu au 31/08/2014 7ème échelon = 35 points, 8ème échelon = 40 points, 9ème échelon = 45 points 10ème échelon = 55 points, 11ème échelon = 65 points 5 points par année d'ancienneté dans le 11ème échelon dans la limite de 30 points Prise en compte du mode d'accès à l'échelon dans le corps étudié (non cumulable) Accès au 11ème échelon au choix ou au grand choix = 5 points Accès au 10ème échelon au choix ou au grand choix = 5 points</p>
<p>PARCOURS PROFESSIONNEL</p>	<p>Affectation dans les établissements aux conditions difficiles et particulières</p>	<p>5 points pour les agents justifiant de 5 ans consécutifs dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire et affectés, au 1er septembre 2013, dans un établissement du programme ECLAIR ou APV. (liste des établissements APV non ECLAIR : collège Texeira Da motta, collège Thérésien Cadet et collège Alsace Corré)</p>
<p>PARCOURS PROFESSIONNEL</p>	<p>Richesse et diversité du parcours</p>	<p>Appréciation par les corps d'inspection parcours professionnel exceptionnel = 25 points parcours professionnel très satisfaisant = 15 points parcours professionnel satisfaisant = 5 points parcours professionnel insuffisant = 0 point</p>
<p>PARCOURS PROFESSIONNEL</p>	<p>Implication dans la vie de l'établissement</p>	<p>Appréciation par le chef d'établissement Implication exceptionnelle = 15 points Implication importante = 10 points Implication moyenne = 5 points Implication faible = 0 point</p>